

La motion est adoptée, le bill est lu pour la 1^{re} et la 2^e fois et étudié en comité. Rapport est ensuite fait du bill, qui est lu pour la 3^e fois, puis adopté.

L'hon. J. W. Pickersgill (secrétaire d'État): Les contacts que j'ai pris avec les honorables représentants me portent à croire que la Chambre serait disposée unanimement à disposer de certains bills privés inscrits au *Feuilleton* par une seule motion, à l'exception de celui pour lequel, sauf erreur, une position différente sera adoptée un peu plus tard; je pense que la Chambre serait également d'accord à l'unanimité pour renoncer à envoyer les bills au comité des bills privés en général. Ainsi nous pourrions nous former en comité sur tous les bills dans une seule motion et les aborder tous à chaque étape dans une motion unique. Si j'ai bien interprété les désirs de la Chambre, pourrait-elle en donner l'ordre?

M. Aiken: Je consentirais à revenir aux bills privés, mais il n'y a pas eu d'autre accord pour le dernier bill privé. Je consentirais donc à revenir aux bills privés, mais pas autrement.

L'hon. M. Pickersgill: Je vous demande pardon.

M. Aiken: On n'est pas venu à une entente en ce qui concerne le bill sur la *Good News Broadcasting*, et c'est pourquoi si nous en revenons aux bills privés, j'y consentirais parce que cela nous permettrait de revenir à ce bill-là.

L'hon. M. Pickersgill: Mon honorable ami consentirait-il à ce que nous abordions d'abord les bills de divorce?

M. Aiken: Je ne m'y oppose pas. Je signale cependant que le secrétaire d'État a dit que cela nous ramènerait seulement aux bills de divorce, et non pas au dernier bill. Je dis que si nous en revenons aux bills privés, l'ordre dans lequel nous les aborderons m'est indifférent, mais nous devrions les aborder tous.

L'hon. M. Pickersgill: Sauf erreur, nous en revenons aux bills privés.

Des voix: D'accord!

BILLS D'INTÉRÊT PRIVÉ

JOYCE EVELYN RANGER

M. L. T. Pennell (au nom de M. Wahn) propose la deuxième lecture du bill SD-357, pour faire droit à Joyce Evelyn Ranger.

La motion est adoptée, le bill est lu pour la 2^e fois et la Chambre se forme en comité sous la présidence de M. Lamoureux.

Article 1^{er}—*Dissolution du mariage.*

M. Peters: Monsieur le président, nous sommes fort heureux, grâce à l'accord de la

Chambre, d'en arriver enfin à des méthodes satisfaisantes au sujet d'un problème que nous avons cherché à résoudre pendant des années; nous félicitons le gouvernement pour les efforts qu'il a faits dans sa recherche d'une solution.

Depuis des années, mon honorable collègue de Skeena et moi-même avons été accusés d'employer des moyens pour justifier la fin, et, dans une certaine mesure, tous les gens dont il est question dans les bills que nous adoptons en ce moment, font partie de ces moyens. Au nom de l'honorable représentant de Skeena et au mien propre, ainsi qu'au nom des autres honorables représentants, nous devrions je pense exprimer notre sympathie. Ils ont contribué au changement de la scène sociale au Canada, et nous savons apprécier à sa juste valeur le fait que le secrétaire d'État et divers autres ministres en soient arrivés à cette conclusion, qui apportera à bien des personnes un très joyeux Noël.

Le secrétaire d'État sera heureux d'apprendre que j'ai reçu un appel téléphonique de Terre-Neuve, où le temps a été affreux aujourd'hui; je tiens à lui dire que l'un de ses commettants sera ravi ce soir par le cadeau de Noël que lui apportera la mesure législative adoptée.

L'hon. M. Pickersgill: Moi aussi je voudrais dire quelques mots contraires au Règlement; je tiens à affirmer que j'ai été très heureux de l'aide de l'honorable représentant de Winnipeg-Sud-Centre, qui a permis, je crois, d'en arriver à ce but hautement désirable, où je vois la solution ultime d'un problème qui nous a inquiétés tous pendant bien longtemps.

M. Douglas: Je ne prends la parole que pour dire que pour moi, il faudrait marquer cette journée d'une pierre blanche, dans l'histoire du Parlement canadien. Pendant des années, nombre d'entre nous ont protesté contre la formule de bills de divorce examinés au Parlement, et on a formulé toutes sortes de propositions visant à trouver une autre méthode; nous n'avions jamais trouvé cependant de solution acceptable à tous les intéressés. Ceux dont on a mentionné les noms doivent être félicités. Je voudrais surtout exprimer mon plaisir, et, je crois, celui de toute la Chambre à l'honorable représentant de Timiskaming et à son collègue de Skeena; depuis de longues années ils ont appelé l'attention du Parlement et du pays sur ce problème, et parfois ont suscité, ce faisant, beaucoup d'indignation. Mais, ils n'ont pas renoncé à leur principe directeur et ils ont réussi à débarrasser le Parlement d'une coutume fâcheuse, et à mettre au point une méthode plus satisfaisante d'examiner les bills de divorce pour les provinces du Québec et de Terre-Neuve.